

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 22 juillet 2024, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de règlement SH-550.90 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- 1) d'autoriser l'usage habitation multifamiliale de 16 logements sur des lots situés dans la zone C-8707, chemin des Navigateurs - Récif sur la St-Maurice - phase 5;
- 2) d'agrandir la zone AF-8701 à même une partie de la zone C-8707, chemin des Navigateurs;
- 3) d'apporter des corrections à la grille des spécifications applicable aux zones AF-8701 et C-8707.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

19 août 2024 à 16 heures,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-550.90 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature de ce projet, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 7 août 2024

Me Chantal Doucet
Greffière